

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 22 mars 2013**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 011-032/13/BC**

**■ Attribution d'une subvention à la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode et approbation d'une convention  
DPEATSV 13/9472/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode (MMMM) créée le 26 novembre 2010 résulte de l'absorption et de la fusion de la Cité Euroméditerranéenne de la Mode que Marseille Provence Métropole subventionnait et l'Institut Mode Méditerranée.

Elle regroupe dans un même lieu trois Maisons indissociables : Maison de la Formation – Maison de la Création – Maison des Evénements Economiques et Culturels. Elles ont pour objectif de positionner Marseille et la filière Mode-Habillement dans une stratégie Economique et Culturelle Méditerranéenne.

Cette association est présidée par Jean-Brice Garella (Président du groupe Garella Holding SAS), et compte aujourd'hui 47 adhérents.

**Signé le 22 Mars 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

Elle a pour objet de promouvoir et de développer le secteur de la Mode, du Textile, de l'Habillement et de l'ensemble de ses industries et services connexes avec une vocation internationale et plus particulièrement à Marseille et dans les pays localisés autour de la Méditerranée.

En 2012, MMMM a enregistré la participation de 276 marques, industriels, jeunes créateurs qui représentent un total de plus de 1400 participations.

Les actions réalisées par MMMM en 2012 :

- La Maison de la formation :

Directement portée par Aix-Marseille Université, elle forme des professionnels de la mode et du textile grâce à des formations Bac+3, 4 et 5.

Ces formations ont été initiées en 2006 par la création d'une Licence Professionnelle Gestion et Développement des Produits de la Mode, complété en octobre 2011 par un Master 1 des Métiers de la mode et du textile, suivi par un Master 2 qui a ouvert en octobre 2012.

26 étudiants ont bénéficié de la licence professionnelle Gestion et Développement des Produits de la Mode en 2012 avec 16 semaines de stage et un programme dispensé par des chefs d'entreprises.

Le Master 1 des Métiers de la Mode propose 1200 heures réparties sur 2 ans et une alternance entre intervenants universitaires et professionnels de la filière.

- Maison de la création :

Associée au programme de Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture, elle a pour mission de fédérer, de révéler et d'accompagner des entrepreneurs de mode installés de part et d'autre de la Méditerranée.

Elle a engagé en 2010 une opération, unique en Europe, d'accompagnement pour de jeunes entrepreneurs de Mode méditerranéens, avec pour objectif de révéler de nouveaux talents, de les former dans leurs métiers et à la réalité d'une économie de produits et de marchés. 21 jeunes entrepreneurs issus de 9 nationalités ont été accueillis et formés à Marseille en 2010 et 2011.

En 2012, il a été décidé de renforcer l'accompagnement auprès de 14 des lauréats des années passées, de leur adjoindre 7 jeunes entreprises de mode marseillaises.

La Maison de la Création a organisé du 07 au 09 juin 2012 un showroom professionnel (MC21) pour que les jeunes talents se confrontent au marché : 50 % des lauréats ont trouvé des partenaires.

La Maison a préparé en partenariat avec Marseille Provence 2013, une exposition « Marseille M la Mode » mettant en lumière les aspects économiques, culturels et sociologiques de 10 lauréats. Cette exposition a été présentée en avant-première lors du Salon Who's Next du Prêt-à-Porter qui s'est déroulé à Paris en janvier 2013.

- Maison des événements économiques et culturels (MEEC) :

La MEEC poursuit les missions d'émergence et de valorisation des jeunes marques et entreprises confirmées sur le territoire de la Région Provence Alpes Côte d'Azur vers la Méditerranée et l'International.

Elle a organisé en 2012, 8 ateliers de formation d'une demi-journée animés par des intervenants professionnels reconnus mobilisant 75 participations. Ces ateliers ont permis à 32 jeunes marques de mieux connaître leur environnement professionnel (distribution, commercialisation, entrepreneuriat, fabrication, logistique...).

Le programme pour 2013

Mis en évidence par la dernière étude de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) publiée en 2012 (données 2000 – 2010), la filière régionale confirme sa dynamique porteuse d'image, de créativité, d'économie et d'emploi pour le territoire avec :

- Une quasi stabilité des effectifs (-0,3 % sur les 3 depuis 2000), tandis que les autres grandes aires urbaines françaises sont en recul : moins 20 % environ à Strasbourg et Grenoble, moins de 25% à Lyon et moins de 40 % à Lille.
- Une grande résistance à la crise avec des effectifs en progression de 0,3 % sur les 3 dernières années

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

L'aire urbaine Marseille – Aix en Provence se place ainsi comme la 2<sup>ème</sup> aire urbaine au niveau national juste derrière Toulouse pour son degré de résistance. Une résistance résultant de la mutation réussie du secteur avec un positionnement en amont (conception) et aval (marketing), activités plus présentes que la production stricto sensu.

En 2013, le programme d'actions est le suivant :

Un nouveau lieu filière en 2013

2013 marque une nouvelle étape dans le développement de la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode avec l'implantation à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2013 dans un nouveau lieu au cœur du périmètre de l'opération Euroméditerranée. Cet espace de 1200 m<sup>2</sup> abritera les trois maisons ainsi qu'un espace événementiel dédiée à la filière Mode Habillement Distribution.

La Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode poursuivra sa mission de développement, de valorisation et de promotion des entreprises du secteur Mode Habillement Distribution euroméditerranéen.

La Maison de la Formation :

L'animation et la coordination avec Aix-Marseille Université sera poursuivi pour accroître la lisibilité de cette formation universitaire Licence, Master 1, Master 2 et formation continue.

Développement d'une offre de formation continue à destination des entreprises régionales (relais de la MMMM pour l'identification avec chaque chef d'entreprise des compétences RH nécessaires au développement de l'entreprise).

La Maison de la Création :

Depuis 2010, la Maison de la Création a révélé les talents euroméditerranéens via un programme économique et culturel inédit. Un bilan de cette expérience sera mené en 2013 avec deux actions majeures:

- Dans le cadre de Marseille Provence 2013 l'exposition « Marseille M la mode » réunira 21 jeunes entreprises euro-méditerranéennes dont 7 entreprises marseillaises organisée de juin à août à l'espace Galerie aux Galeries Lafayette (Marseille) et de août à septembre aux GL du Morocco' Mall à Casablanca.
- Un catalogue bilingue édité à 11000 exemplaires accompagnera l'exposition en faisant une large part à l'identité Méditerranéenne.

Près 60 interviews seront réalisées auprès des personnalités de la filière illustrée par des témoignages, sagas familiales et inspirations expliquant leurs réussites.

La Maison des Evènements Economiques et Culturels :

Va poursuivre et intensifier son action d'accueil et d'accompagnement personnalisé des porteurs de projets d'entreprises et des entreprises en développement, en référence aux trois labels : Art, Pure et Creative.

Le budget prévisionnel 2013 s'élève à 1.227.000 euros, il est hausse de 15 % par rapport à 2012 (1.069.100 euros)

Les dépenses prévisionnelles sont :

Achats et fournitures :	181.000 euros
Charges de personnel :	156.000 euros
Services extérieurs :	117.000 euros
Autres services :	643.000 euros
Autres charges :	130.000 euros

Le budget consacré à la masse salariale a augmenté de 5,40 %, il représente 12,7 % des dépenses.

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

Les recettes prévisionnelles sont :

– Financements privés / mécénat	266.000 euros
– Participation des entreprises / bénéficiaires	42.000 euros
– Financements publics	919.000 euros dont :
• Département des Bouches-du-Rhône	350.000 euros
• Région Paca	180.000 euros
• MPM	160.000 euros
• Etat	70.000 euros
• CCIMP	30.000 euros
• Communauté du pays d'Aix	10.000 euros
• Ville de Paris	8.000 euros
• Aix Marseille Université	71.000 euros
• Autres	40.000 euros

La part des financements privés représente 25 % du total des recettes.

La part des financements publics représente 75 % du total des recettes.

Les actions proposées par la Maison Méditerranéenne des Métiers la Mode s'inscrivent dans les orientations proposées par MPM dans le programme de développement économique 2008-2014.

Il est proposé au Bureau de Communauté de participer, au titre de l'année 2013, à l'animation de la Maison Méditerranéenne des Métiers la Mode pour un montant de 100.000 euros dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'Europe a intérêt à renforcer ses liens avec les pays méditerranéens avec lesquels elle sous-traitait, et accroître conjointement leurs productivités pour résister à la concurrence des pays asiatiques,
- Que l'amélioration de la valeur ajoutée passe par la création et l'innovation et que le développement des marchés par la communication et la mise en commun des ressources,
- Que l'initiative de MMMM de rassembler les professionnels de sept pays dans un partenariat opérationnel contribue à maintenir et développer la filière Textile – Habillement, notamment sur le territoire métropolitain,

**Signé le 22 Mars 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013**

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 100.000 euros, à la Maison Méditerranéenne des Métiers la Mode.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 65 – article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa  
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI